



## Credit renouvelable non remboursé

Par **Lacour Michel**, le **10/11/2016** à **01:58**

Le 4 août 1992, mon épouse a fait une demande de crédit renouvelable pour un montant de 1000 Francs soit 152€ 45cts.

Ce crédit n'a jamais été remboursé

Aujourd'hui une société de recouvrement contentieux Prestalliance nous demande un règlement de 6.513,22 € à régler sous 8 jours et nous menace d'une intervention d'huissier, en principe lundi 14 novembre.

Cette société prétend qu'une poursuite en justice a été intentée contre mon épouse, mais refuse de nous en donner une copie.

En imaginant que cela soit avéré, les intérêts (18.85%) continuent-ils à courir après le jugement?

Quels recours pouvons-nous avoir?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Chaber**, le **10/11/2016** à **07:26**

bonjour

[citation]Aujourd'hui une société de recouvrement contentieux Prestalliance nous demande un règlement de 6.513,22 € à régler sous 8 jours et nous menace d'une intervention d'huissier, en principe lundi 14 novembre. [/citation]sans titre exécutoire cette société de recouvrement n'a aucun pouvoir

Faites ce jour une LRAR à cette officine exigeant copie du titre exécutoire qui ne peut vous être refusée.

Bien entendu sans vous engager en versant même 1€ ou en demandant un échancier